PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Santé Publique et Environnementale

Contrôle sanitaire des eaux de baignade

saison estivale 2026

Commune : OMBREE D'ANJOU

Plage : ETANG DE SAINT AUBIN

049000724

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.
Certains sites de baignades sont affectés par des proliférations importantes d'algues microscopiques (cyanobactéries) donnant à l'eau une couleur intense "vert-bleu". Le dénombrement des cyanobactéries et la recherche des toxines qu'elles peuvent produire, ne sont pas pris en compte dans le classement des sites. Cependant, en raison de leurs effets sanitaires, un suivi est mis en place et des mesures de précaution peuvent être recommandées aux baigneurs. Une interdiction de baignade peut aussi être préconisée.

Classement de la qualité de l'eau

2025



Symboles définissant le classement

★★★	★★	★	–	N	⚠
Excellente Excellent Geldbuße Multa	*Bonne Good Gut Bueno*	*Suffisante Sufficient Genügend Bastante bien*	*Mauvaise Poor Bad Malo*	*Nouvelle baignade en attente de classement*	*Données insuffisantes pour calculer un classement*

Surveillance sanitaire 2026

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Une coloration localisée intense de l'eau et/ou la présence localisée d'écumes et/ou la quantité excessives de cyanobactéries toxiques ont été observées récemment sur ce site de baignade. Les mesures de précautions du niveau d'Alerte 1 doivent être respectées par les baigneurs (Cf. Affichette d'information).

/

/

Résultats du contrôle sanitaire

		17 juin 11:16	01 juil 12:55	16 juil 09:52	29 juil 11:00	04 août 14:05	10 août 11:00	18 août 14:02	24 août 10:30	31 août 10:08
Qualification du prélèvement		Bon	Bon	Bon	-	Bon	-	Bon	-	-
Niveau de précaution vis-à-vis des cyanobactéries			Alerte 1	Alerte 2		Alerte 2	Alerte 2	Alerte 2	Alerte 2	Alerte 1
Escherichia coli	UFC/100mL	<15	30	15		15		15		
Entérocoques	n/(100mL)	<15	15	<15		<15		15		
Efflorescences algales	-	absence	absence	général		absence		absence	absence	
Genres toxiques	mm3/L		1,55000	20,10100		39,22300		27,54800		1,11200
Microcystines totales	µg/L		<SEUIL	<SEUIL	0,12	0,47	1,1	1,1	0,59	<SEUIL
Anatoxine	µg/L		<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL
Cylindrospermopsine	µg/L		<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Saxitoxine	µg/L		<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Affichage sur site	-	présence	présence	maj		présence		présence	présence	
Fréquentation lors du plv	-	nulle	faible	nulle		faible		nulle	nulle	
Température de l'air	°C	28,4	19,8	25,3		25,0		26,4	21,0	
Température de l'eau	°C	25,5	25,8	27,2		25,0		27,1	20,5	
Transparence	-	0,7	0,50	0,35		0,40		0,40	0,30	

Qualification d'un prélèvement d'eau douce

	Bon	Moyen	Mauvais
Escherichia coli (UFC/100mL)	<=100	de 101 à 1800	> 1800
Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)	<= 100	de 101 à 660	> 660

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale,
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Denis REDEGER